



FICHE ACTION

► Intitulé de l'action	Pass Loisirs Afin de favoriser la pratique d'une activité sportive ou culturelle sur le territoire de la commune, le CCAS propose aux familles une participation sur le coût de la cotisation/adhésion à un(e) club/association
► Contexte	Si la Mairie de Bastia propose une politique tarifaire avantageuse à destination de la population Bastiaise, des difficultés sont rencontrées pour élargir les publics et capter des publics éloignés, issus des milieux sociaux les plus précaires ou encore la population jeune (notamment les adolescents) au sein desquels la culture n'est pas prédominante. Malgré cette politique tarifaire avantageuse, une partie de la population est toujours concernée par le coût élevé de certaines activités. Face à cette problématique, un certain nombre de dispositifs existent. En dehors des abonnements (formule découverte, formule libre,...), on soulignera ainsi la mise en place : • D'un tarif d'accès à la culture pour tous (chômeurs, rsa, plus de 65 ans avec minima sociaux) ; • Un tarif jeune public ; • Le pass culture mis en place par l'Etat ; • Le pass cultura de la CdC, qui existe déjà depuis quelques années La Mairie de Bastia a également pour projet de réviser la politique tarifaire à destination des seniors mais aussi des jeunes en revisitant la carte jeune. Il est à noter qu'elle a également instauré une politique tarifaire plus avantageuse par rapport à d'autres villes. La dimension populaire de la culture est donc une spécificité bastiaise. Des marges de progression existant toujours, une aide financière est proposée par le CCAS, à destination des enfants des familles les plus précaires, en plus des actions à destination des enfants des quartiers dits prioritaires telle que l'opération Noël au cinéma.
► Objectif(s) du projet	Favoriser l'égalité d'accès aux offres de loisirs en proposant l'accès à ces activités à moindre coût Encourager les enfants à pratiquer une activité sportive ou culturelle
► Bénéficiaires du projet	Les 3 - 17 ans résidant sur la commune pourront bénéficier d'une aide pour une inscription/adhésion à une activité sportive ou culturelle auprès d'un(e) club/association 1 activité par enfant et par an
► Action(s) développée(s)	Toutes les activités sportives ou culturelles sont potentiellement éligibles à cette aide à hauteur d'une activité par enfant et par an
► Acteurs du projet	CCAS de la Ville de BASTIA

► Partenaires	Ville de BASTIA, CDC, Associations culturelles et sportives, Mission Locale															
► Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)	Ville de BASTIA															
► Communication interne	Site de la Ville, affichage															
► Communication externe	Voie de presse															
► Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs	Favoriser le lien social, et le vivre-ensemble, mais surtout la santé (bien-être psychique et physique, épanouissement personnel, confiance en soi, ...) Permettre à de jeunes enfants et à des adolescents de s'intégrer et favoriser ainsi la mixité sociale															
► Logistique	Le barème est basé sur le quotient familial CAF. L'aide est calculée sous forme d'un pourcentage dégressif. Le barème proposé est celui-ci : <table><tr><th>Quotient familial</th><th>Participation CCAS</th><th>Participation famille</th></tr><tr><td>Entre 0 et 300€</td><td>80%</td><td>20%</td></tr><tr><td>Entre 300 et 500 €</td><td>50 %</td><td>50 %</td></tr><tr><td>Entre 500 € et 900 €</td><td>40 %</td><td>60 %</td></tr><tr><td>Entre 901 € et 1200 €</td><td>20 %</td><td>80 %</td></tr></table> Montant plafond de 120 € Ne sont acceptées que les activités dont le siège social est basé à Bastia Versement de l'aide, directement à la structure choisie par l'usager. Justificatifs : – Pièce d'identité ou titre de séjour – Livret de famille – Justificatif de domicile de moins de 3 mois – Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition	Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille	Entre 0 et 300€	80%	20%	Entre 300 et 500 €	50 %	50 %	Entre 500 € et 900 €	40 %	60 %	Entre 901 € et 1200 €	20 %	80 %
Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille														
Entre 0 et 300€	80%	20%														
Entre 300 et 500 €	50 %	50 %														
Entre 500 € et 900 €	40 %	60 %														
Entre 901 € et 1200 €	20 %	80 %														
► Financement	40 familles sont accueillies à l'épicerie éducative chaque année Ces familles sont potentiellement les familles qui ne peuvent accéder facilement aux activités culturelles et/ou sportives 2 enfants par foyer X 40 X 120 euros d'aide plafond = 9600 euros 50% Ville 4800 euros 50% CDC 4800 euros															